

## **AVIS**

### **RECRUTEMENT – CONSEILLER EN PREVENTION (D6) – CONTRACTUEL A TEMPS PARTIEL (m/f) .**

Le Conseil d'Administration du Chapitre XII procédera prochainement au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un conseiller en prévention à temps partiel à durée indéterminée.

#### **Profil de fonction :**

##### **Finalités**

Au sein de la MR/MRS Résidence Préfleuri, en collaboration avec la directrice, le conseiller en prévention s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la sécurité, au bien-être des travailleurs. Il assiste les instances décisionnelles dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnelles.

##### **Missions principales**

- Concevoir, animer et coordonner l'ensemble des démarches visant à la prévention des risques, de la pénibilité au travail et l'amélioration des conditions de travail conformément à la réglementation en matière de santé et sécurité ;
- Piloter les plans d'actions de prévention de la santé et de la sécurité ;
- Conseiller l'employeur en ce qui concernent la prévention des risques au travail ;
- Participer à l'analyse des risques des postes de travail ;
- Assurer des relations étroites avec les organismes externes dans un objectif de transparence et de dynamisation de la prévention ;
- Participer à la politique formation santé/ sécurité et mettre en œuvre des actions de formation ;
- Participer à la sensibilisation et la communication santé/ sécurité des membres du personnel ;

##### **Compétences principales**

Le(a) candidat(e) devra être capable notamment :

##### **Savoirs-être :**

- Faire preuve d'autonomie, de rigueur, de motivation, de dynamisme et de discrétion ;

##### **Savoirs-faire :**

- Capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la fonction ;
- Capacité à communiquer avec ses collègues et son supérieur hiérarchiques ;
- Capacité à s'intégrer dans l'environnement de travail ;
- Capacité à réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain et imprévu par exemple ;
- Capacité à maintenir son niveau de performance et mettre à niveau ses compétences ;
- Capacité à accomplir un travail de qualité, de façon méthodique ;
- Respecter les horaires, les consignes ;
- Capacité à appliquer et respecter rigoureusement les injonctions du supérieur hiérarchiques ;
- Capacité à respecter les délais ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation belge en matière de santé/sécurité ;
- Maîtriser les logiciels de la suite Office (Word, Excel, Powerpoint) ;
- Faire preuve de pertinence dans l'analyse de risque et développer un esprit de synthèse ;

##### **Conditions générales et particulières :**

- Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;

- Jouir des droits civils et politiques ;
  - Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
  - Être âgé(e) de 18 ans au moins ;
  - Disposer du permis B sera considéré comme un atout ;
  - Être titulaire d'un diplôme de bachelier (BAC+3) ;
  - De posséder le titre de « conseiller en prévention niveau II » agréé par le service public fédéral emploi, travail et concertation sociale ;
- Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.**
- Satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
  - Réussir un examen de recrutement ;
  - Être en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'entrée en service est un atout ;
  - Satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire) ;
  - Disposer d'une expérience en maison de repos et habiter dans la proche région de Neufchâteau constituent des atouts.

### Emploi.

Emploi à temps partiel (13.0/38<sup>ème</sup> par semaine)

### Examens.

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

- 1) une épreuve écrite générale de français (par voie informatique) s'attachant à vérifier le respect de l'orthographe et de la syntaxe, les capacités d'analyse et de compréhension, la capacité de réflexion personnelle, la précision et la clarté de la rédaction et de la structuration et les connaissances informatiques ;
  - 2) une épreuve écrite spécifique consistant en la vérification des aptitudes professionnelles (connaissances techniques, méthode de travail, organisation, ...)
- L'accès à cette épreuve est réservé aux personnes ayant obtenu 50% des points sur la partie écrite générale ;
- 3) une épreuve orale (entretien avec les membres de la commission de sélection).
- Les personnes ayant obtenu 50% des points aux épreuves écrites seront convoquées à l'épreuve orale générale ;

### Chaque épreuve est éliminatoire.

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- avoir obtenu 50% sur la partie écrite générale ;
- avoir obtenu 50% sur la partie écrite spécifique ;
- avoir obtenu 50% sur la partie orale ;
- avoir obtenu 60% sur l'ensemble des parties ;

### Candidatures.

Sous peine de nullité, la lettre de motivation, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **30 juin 2021 avant 12h00 au plus tard, au Chapitre XII**, Résidence Préfleuri, Rue du Marché 6, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (pour le candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat **retenu**.

**Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.**

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du Conseil d'Administration du Chapitre XII.

Neufchâteau, le 02 juin 2021